Plessix-Balisson • Ploubalay • Trégon
BEAUSSAIS SUR MER

ARRETE MUNICIPAL n°2023 - 55
Portant réglementation temporaire de circulation
La Ville Aulnay – Ploubalay
Pour travaux du 17 au 23 avril 2023
Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,
Vu la demande de l'entreprise VFTP, ZA les Vallées, 22650 PLENEE JUGON
Considérant qu'il y a lieu d'alterner la circulation par feux B15/C18, un empiètement sur la chaussée et les piétons devront prendre en face durant la période des travaux, à la ville Aulnay – Ploubalay, Beaussais-Sur-Mer pour des travaux de terrassement concernant un raccordement ENEDIS.

ARRETE

Article 1 : Du 17 au 23 avril 2023, la ville Aulnay – Ploubalay - la circulation sera alternée par feux B15/C18, un empiètement sur la chaussée et les piétons devront prendre en face, durant le temps des travaux de terrassement pour un raccordement ENEDIS.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise VFTP, réalisant les travaux et sous son entière responsabilité.

Article 3 : L'accès des riverains et des piétons sera possible en fonction de l'accessibilité du chantier fixée par les entreprises réalisant les travaux qui s'efforceront le plus possible de ne pas perturber l'accès à l'usager.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Par délégation

Fait à Beaussais-sur-Mer,
Le 3 avril 2023

Mikaël BONENFANT
Maire délégué de Trégon

Le Maire,
Eugène CARO

MAIRIE BEAUSSAIS SUR MER 22650

L'ELECTRICITE EN RESEAU

Affaire Enedis	DÉPARTEMENT	COTES D'ARMOR	
71377398	COMMUNE	BEAUSSAIS SUR MER	
Affaire liée	ÉTUDE TECHNIQUE		
	ADRESSE	LA VILLE AULAY	
	PRM	50035537683426	coord GPS
	POSTE	*VILLE AULNAY*	DIPÔLE *00203*

INTERLOCUTEURS	NOM			
Client	SARL PERREE		06 08 76 54 44	jeremie-perree@live.fr
Interlocuteur technique	Sandrine LOUAZEL	06 15 45 41 37		
Autre	étude réalisée le 27/01 à 14h avec le client.			
Prestataires Enedis	STE ARMOR-ZA ALLEUX-1 RUE DU VENT D'AUTAN-22100 TADEN			

Enedis

Agence Raccordement Particuliers et Professionnels Bretagne

Plan de situation

MAIRIE DE BEAUSSAIS-SUR-MER 22650

Situation sur réseau

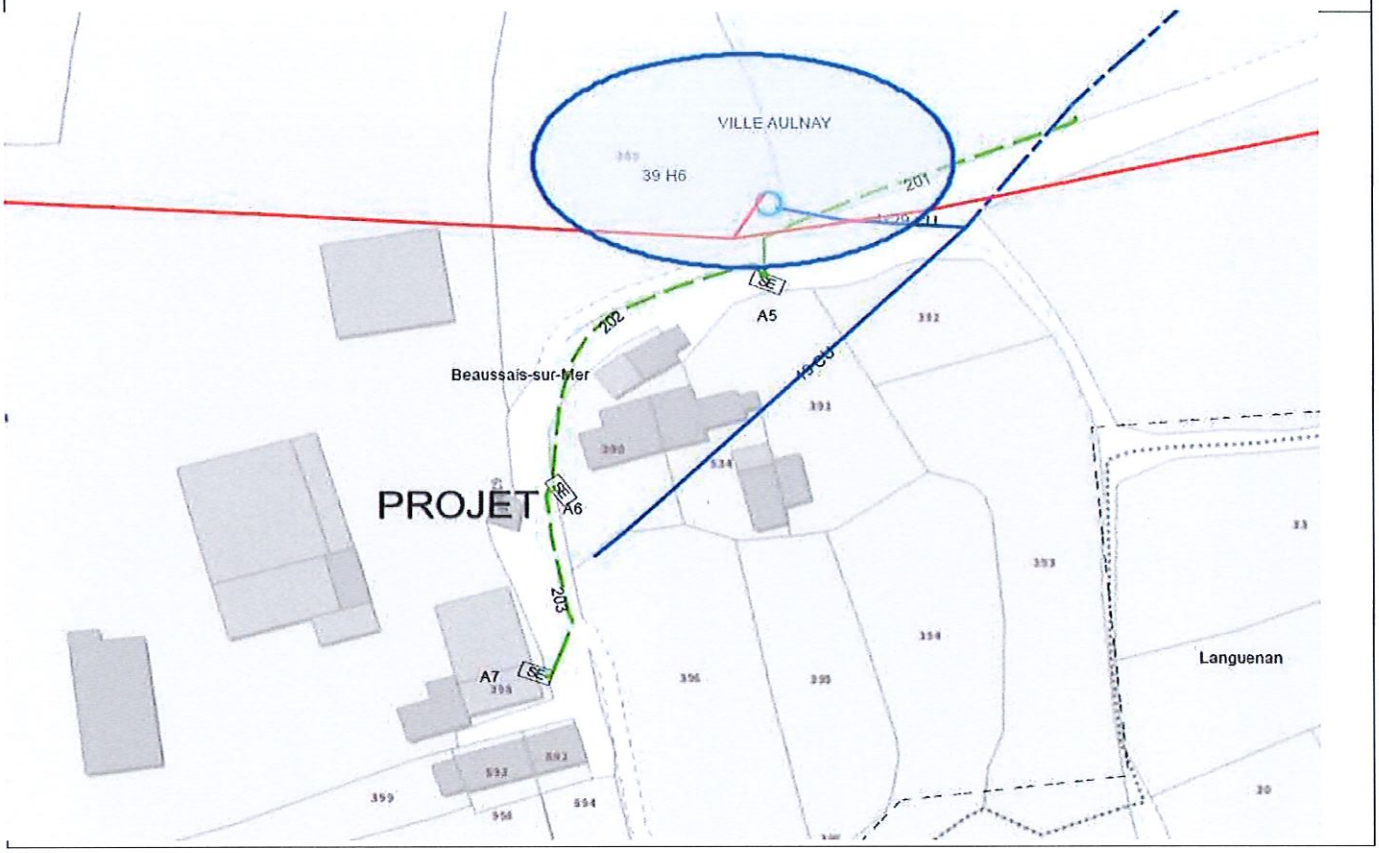

DÉTAILS QUANTITÉS

Liaison Réseau ~ Dérivation Individuelle

Type	Type branchement	Type utilisation
INDIVIDUELLE	TRIPHASÉ TYPE 2	CONSOMMATION

DÉTAILS LIAISON RÉSEAU

LR => Liaison Réseau

Repère sur Plan	Action	Type technique	Section /Nature	Longueur Tranchée	Longueur Coffret	Longueur RAS	Longueur électrique LR	Gaine 90
		souterrain						

DÉTAILS DÉRIVATION INDIVIDUELLE

Di => Dérivation Individuelle

Repère sur Plan	Action	Type technique	Section /Nature	Longueur Tranchée	Longueur Coffret	Longueur RAS	Longueur électrique Di	Gaine 90
		type 2 tri	4x35² alu	2ml				

CONVENTIONS

PROPRIÉTÉ				PROPRIÉTAIRES			
Section Parcelle	Année construction	Nature Occupation	Adresse Parcelle	Qualité	Type	Libellé	Adresse
		Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier					
		Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier					
		Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier					

Descriptif des Travaux

LOCALISATION et CONFIGURATION

Configuration **avant** Travaux

Configuration **après** Travaux

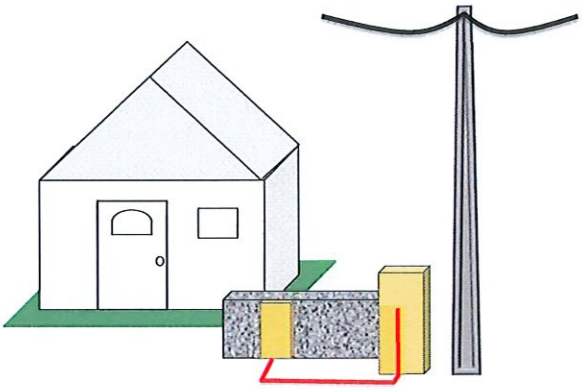

Partie DÉPOSE

Identifiant Branchement **A – A1a**

PAS DE DEPOSE - PAS D'EXISTANT

Photos des travaux envisagés

Partie (LR) Liaison Réseau **A – A1a**

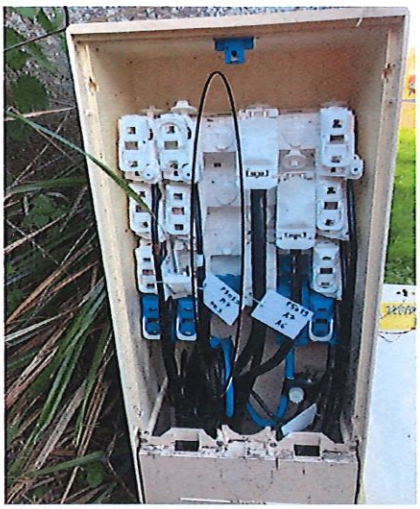

Partie Coffret **A1a – A1b**

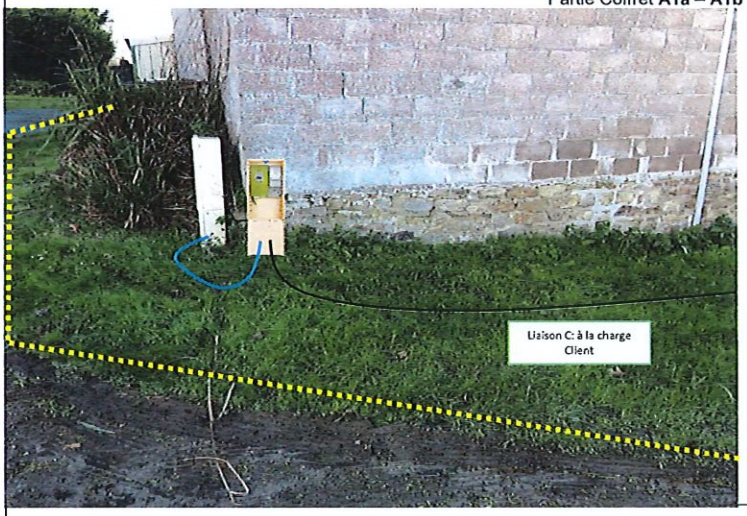

➢Limite de propriété déterminée par le client

Partie (DI) Dérivation Individuelle **A1b**

Descriptif des Travaux

Prestataire Enedis		Client (demandeur)	
pose de modules de départs protégés dans le REMBT		Obtention du "CONSUEL".	
pose d'un coffret type 2 tri avec compteur lynky et disjoncteur tri		Reprise d'installation après compteur à votre charge.	
terrassement de 2ml en type 1			
LA en 4x35² alu			
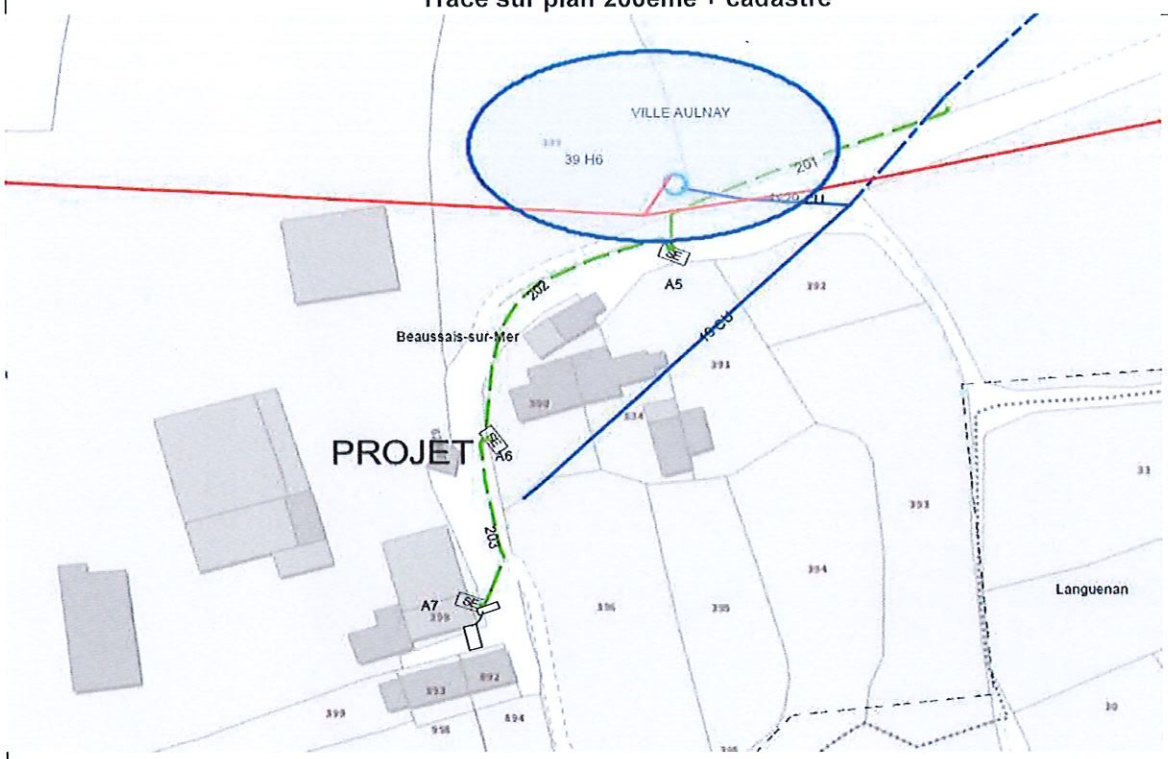
Tracé sur plan 200ème + cadastre